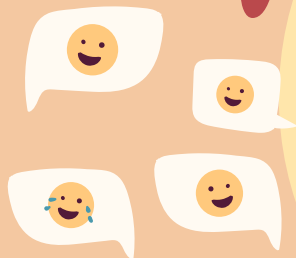


NON!

AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE





Soucieux du bien-être et des conditions d'apprentissage des élèves du territoire, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a souhaité participer, avec ambition et volontarisme, à la journée de lutte contre le harcèlement scolaire.

En France, ce fléau touche 1 élève sur 10, au cours de sa scolarité, quel que soit son âge. Ce phénomène a pris **une ampleur** dramatique avec le développement exponentiel des réseaux sociaux.

Ce livret a été rédigé afin **d'accompagner et sensibiliser nos écoliers**, de leur faire prendre conscience de cet engrenage qui peut parfois leur échapper et engendrer des dégâts irréversibles sur certains enfants.

Le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit puni par la loi publiée au Journal officiel du 3 mars 2022.

Vous avez tous droit à une scolarité sans harcèlement et c'est dans cette démarche que nous nous adressons à vous en tant que Président et que Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Vous pourrez ainsi consulter et conserver ce livret afin de lire et transmettre les informations fournies à vos frères et sœurs, voisins, amis.

Ce combat est le nôtre au quotidien que l'on soit enfant, parent, élu local, professionnel de l'éducation et de la santé.

En vous souhaitant une excellente lecture,

Véronique Chagnat
Vice-présidente

du programme de la réussite
éducative, de la persévérance
scolaire et de la cité éducative
Maire de Boissise-le-Roi

Louis Vogel
Président

de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine
Maire de Melun
Conseiller Régional d'Île-de-France



Lutter contre le harcèlement à l'École : une priorité nationale et académique

Instituer une journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'École démontre à la fois **l'ampleur** de cette forme de violence intense, de son impact sur les apprentissages scolaires, la santé et l'épanouissement des enfants et la **volonté publique** de refuser cette forme « d'oppression quotidienne » notamment en l'inscrivant dans la loi.

Repérer, prendre en charge, prévenir et former

Sans fatalisme, explications réductrices ou stigmatisations, mais avec fermeté, volontarisme et bienveillance, l'École se mobilise et se donne les moyens, notamment au travers de son programme de prévention du harcèlement à l'école (pHARE) de renforcer son action de prévention, de traitement et d'accompagnement des situations de harcèlement.

La Cité éducative de Melun . Le Mée-sur-Seine dit non au harcèlement !

Aux côtés de l'Éducation Nationale, tous les acteurs de la Cité éducative s'engagent au quotidien pour permettre l'égalité des chances, protéger et donner confiance. Les services de l'État, services du CD77, services municipaux, la CAMVS, le PRE, les associations locales, tous agissent en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Parce que « faire cité au cœur de nos valeurs », c'est garantir le droit à la dignité et à la différence, mais c'est aussi reconnaître et permettre aux auteurs de violence le droit de changer de comportement, faisons en sorte que ces rencontres éducatives organisées au mois de novembre ouvrent le **champ des possibles dans la fraternité.**

Pour la troïka de la cité éducative de Melun . Le Mée-sur-Seine
Éric Barailhé
Chef de file Éducation Nationale





Le harcèlement, c'est quoi ?



C'est une violence physique, verbale ou psychologique qui se répète envers une victime.

Et le harcèlement scolaire ?

C'est la violence qui s'exerce à l'école. Un ou plusieurs élèves s'en prennent à une victime - fille ou garçon - qui ne peut pas se défendre. La victime est souvent isolée, plus petite et plus faible physiquement.

Le harcèlement repose sur le rejet de la différence et sur certaines caractéristiques comme :

- l'apparence physique (taille, poids, couleur des cheveux...)
- le sexe
- un handicap...

Quand un élève est insulté, menacé, battu, bousculé ou qu'il reçoit des messages d'injures de façon répétée, il est victime de harcèlement.



Peines de prison et amendes

La loi visant à combattre le harcèlement scolaire a créé un nouveau délit, celui de harcèlement scolaire, dans le code pénal.

Cela signifie que les faits de harcèlement moral, lorsqu'ils sont commis à l'encontre d'un élève, constituent pour la justice un harcèlement scolaire.

Le code pénal punit sans distinction tous les actes constitutifs de harcèlement scolaire (insultes, moqueries, humiliations, violences physiques, vol...) qu'ils aient été commis dans l'école, ou à l'extérieur (sur un ordinateur, un téléphone portable), à partir du moment où ces actes ont entraîné une dégradation des conditions de vie et d'apprentissage de la victime.



Le cyberharcèlement : une autre façon de harceler



Le cyberharcèlement utilise les nouveaux moyens de communication :

- Téléphone portable,
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram...),
- Messageries instantanées (Snapchat, WhatsApp, Messenger...),
- Jeux en ligne...

Cependant, on constate que les téléphones portables sont le moyen privilégié des agresseurs. Le cyberharcèlement peut prendre différentes formes :

- Photos publiées sans autorisation,
- Diffusion d'images,
- Menaces ou diffamation...

Le harcèlement subi à l'école se prolonge à la maison. La victime n'a plus de répit. Le harceleur peut rester anonyme car il se cache derrière un pseudo. Il peut ne jamais se dévoiler, ce qui peut augmenter l'angoisse de la victime. Les contenus diffusés peuvent demeurer en ligne, même si le harcèlement cesse.

Le cyberharcèlement a des conséquences encore plus graves que le harcèlement traditionnel sur les victimes. Elles sont très souvent seules devant leur écran et ne peuvent pas être aidées par leurs camarades.

Je suis victime de cyberharcèlement, qu'est-ce que je peux faire ?

- Je ne réponds pas aux commentaires
- Je me déconnecte de tous mes comptes
- Je conserve toutes les preuves
- Je ne reste pas seul, j'en parle



Je suis parent ou membre de la famille, qu'est-ce que je peux faire ?

- Je rassure l'enfant, je l'écoute et je l'éloigne d'internet
- Je recueille et je garde des preuves : captures d'écran, enregistrement de courriels et je porte plainte si c'est nécessaire.

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT, C'EST POSSIBLE

10 CONSEILS SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN

Je suis victime

1 - JE ME CONFIE

Je n'ai pas honte ou peur des représailles. J'ose me confier à un adulte de l'école mais aussi à mes parents, mon grand frère, ma grande sœur... Je ne laisse jamais la situation de harcèlement s'installer et se dégrader.

2 - JE ME PROTÈGE

Pour éviter tout problème sur Internet, je ne donne jamais de détails sur ma vie privée et je réfléchis avant de diffuser des photos.

3 - JE SIGNALE UN ABUS

Sur Facebook, je peux signaler un contenu abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent aussi être bloqués.

4 - JE TÉLÉPHONE

Si je suis victime de harcèlement à l'école, je peux appeler le numéro gratuit : **"STOP HARCÈLEMENT" 3020**

5 - JE PORTE PLAINTE

Dans les cas les plus graves, je peux porter plainte contre l'auteur du harcèlement. Comme je suis mineur (moins de 18 ans), c'est à mes parents d'effectuer cette démarche.



LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT, C'EST POSSIBLE



10 CONSEILS SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN

Je suis témoin

6 - J'APPORTE MON SOUTIEN

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de leur classe. Je ne participe pas à cet isolement forcé et je n'hésite pas à aller leur parler.

7 - JE NE RIS PAS

L'agresseur arrêtera sans doute son harcèlement si personne ne rigole à ses propos.

8 - J'EN PARLE

Je vais voir un camarade de classe ou un adulte de l'école (directeur, professeur, médiateur s'il y en a ...) si je suis témoin d'un harcèlement.

9 - SURTOUT, JE NE PARTICIPE PAS

Si je reçois un message ou une photo « à faire tourner », je supprime le message plutôt que de le transférer à mes amis. Je pourrais ainsi briser la chaîne du harcèlement.

10 - J'ESSAIE DE CONVAINCRE

Si le harceleur fait partie de mes amis, j'en parle à un adulte. Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal être.

POUR VOUS ÉCOUTER, VOUS RENSEIGNER, VOUS CONSEILLER.

- 3020 "NON AU HARCÈLEMENT"
- 30 18 "CYBERVIOLENCE"



NON AU HARCÈLEMENT

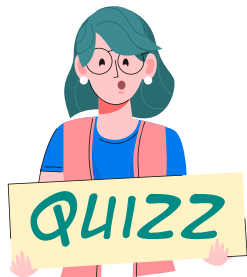
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS - APPELEZ LE 3020

3018



ACTIVITÉ 1

plusieurs réponses sont possibles



1/ C'EST QUOI LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

- Une bousculade dans la cour de récréation
- Une moquerie quotidienne envers un camarade
- Une pratique qui consiste à nuire, faire du mal ou blesser un camarade

2/ LE CYBERHARCÈLEMENT, C'EST :

- Faire courir des rumeurs sur quelqu'un via les réseaux sociaux
- Poster une photo ou une vidéo d'un de mes camarades sur les réseaux sociaux pour se moquer de lui
- Menacer, insulter, se moquer de quelqu'un via un réseau social
- Ouvrir un compte sur un réseau social

3/ POUR QUELLE RAISON UN ÉLÈVE EST-IL HARCELÉ ?

- Il est nouveau
- C'est un bon élève
- Il est différent (je donne des exemples)
- Tout ça à la fois

4/ QUI SONT LE PLUS SOUVENT VICTIMES DU HARCÈLEMENT ?

- Les élèves isolés
- Les élèves qui sont perçus comme différents
- Les élèves qui ont beaucoup d'amis
- Pas de cibles types

5/ QU'EST-CE QUE JE FAIS SI UN DE MES CAMARADES SUBIT DES VIOLENCES À L'ÉCOLE ?

- Je ne fais rien, il va se défendre tout seul
- Je vais le voir, je lui parle et je l'aide à en parler autour de lui
- J'attends que quelqu'un aille peut-être le voir et l'aider
- J'avertis les enseignants ou d'autres élèves comme les délégués de classe qui pourront l'aider

6/ QUELS CONSEILS JE DONNERAIS AUX ÉLÈVES VICTIMES DE HARCÈLEMENT ?

- Il faut en parler immédiatement à un adulte de l'école
- Il faut en parler le jour même avec ses parents
- Il ne faut rien dire et attendre qu'un adulte réagisse
- Il ne faut surtout rien faire pour ne pas aggraver la situation



7/ COMMENT LES TÉMOINS POURRAIENT-ILS RÉAGIR ?

- Partir
- S'interposer et faire arrêter cette situation
- Aller voir un adulte pour signaler les faits
- Applaudir pour encourager le harcèlement

8/ QUEL NUMÉRO APPELER SI JE SUIS TÉMOIN OU VICTIME DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

- 112
- 3020
- 119

9/ LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE EST L'AFFAIRE DE TOUS, TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE CONCERNÉ :

- Bof, ça n'arrive que très rarement, je ne vois pas l'intérêt
- Non, ça ne m'arrivera pas à moi
- Je n'en ai peut-être jamais été victime mais oui,
il faut que ça nous concerne tous

10/ LE HARCÈLEMENT EST-IL PUNI PAR LA LOI ?

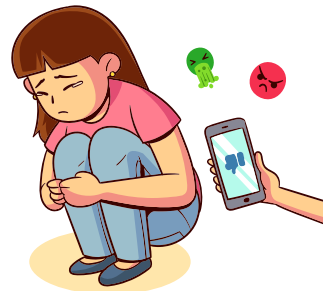
- Oui
- Non

11/ QUELLES PROTECTIONS JE PEUX PRENDRE POUR NE PAS ÊTRE VICTIME DE CYBERHARCÈLEMENT ?

- Je ne fais plus de demande d'ami(e)s sur les réseaux sociaux
- Je priçotège mes données personnelles
- Je ne communique avec personne

12/ QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE EN CAS DE CYBERHARCÈLEMENT ?

- Je porte plainte
- Je change mon numéro de téléphone
et mes comptes (réseaux sociaux)
- Je reste chez moi

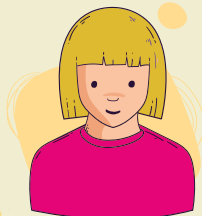


ACTIVITÉ 2

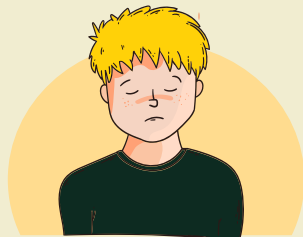
LISTE DES SENTIMENTS

Tu es victime : entoure en rouge, les émotions que tu ressens

Tu es témoin : entoure en vert, les émotions que tu ressens



misère
férocité abandon bonheur solitude
amusant mélancolie
sentiments amertume nervosité
humiliation destruction confusion défaite
détresse saut d'humeur bougon désarroi
tension irrémédiable culpabilité répugnance agonie malheur
révulsion triomphe jouissance euphorie méfiance
rage optimiste appréhension négligence secousse
excitation désespoir
honte pitié dépression **anxiété** joie dégoût seul(e)
haine déplaisir **mécontentement** soucieux fier hystérie maussade
irritation jalousie contentement humour
insulte Égarement **satisfaction** mépris remords
douteur chagrin découragement inquiétude tristesse
rancune allégresse exaspération frustration effroi
embarras sensation pénitence agressivité aversion
ferveur panique jubilation accablement outrage cruauté
regret agitation vengeance extase
insécurité ressentiment souffrance
colère crainte délectation rejet cafard
terreur plaisir gaieté heureux
horreur enchanté



ACTIVITÉ 3

LES EFFETS DU HARCÈLEMENT

Trouve les mots cachés dans la grille de lettres ci-dessous



F	P	B	V	I	O	L	E	N	C	E	S	B	I
R	T	R	I	S	T	E	S	S	E	P	E	U	R
C	R	I	I	S	O	L	E	M	E	N	T	N	O
Z	C	E	U	D	E	P	R	E	S	S	I	O	N
C	U	L	P	A	B	I	L	I	T	E	Q	V	M
C	K	Z	W	I	N	S	O	M	N	I	E	L	A
G	H	Z	R	E	P	L	I	T	I	R	J	X	L
A	B	S	E	N	T	E	I	S	M	E	J	V	A
C	Y	A	X	Q	I	B	M	S	F	N	J	O	D
I	N	J	U	S	T	I	C	E	R	T	A	Z	E
F	H	S	H	U	M	I	L	I	A	T	I	O	N
M	A	L	-	E	T	R	E	C	O	L	E	R	E
J	Q	D	A	E	I	L	H	O	N	T	E	F	Z
F	R	A	G	I	L	I	S	E	R	Y	C	I	K

ABSENTÉISME
CULPABILITÉ
FRAGILISÉ
HUMILIATION
INSOMNIE
MAL-ÊTRE

PEUR
TRISTESSE
COLÈRE
DÉPRESSION
HONTE
INJUSTICE

ISOLEMENT
MALADE
REPLI
VIOLENCE

NO TO SCHOOL BULLYING



WHAT IS HARASSMENT ?

It's a physical, verbal or psychological abuse that is repeated against a victim.

WHAT ABOUT SCHOOL BULLYING ?

It is the one practiced in school. One or more students attack a victim who cannot defend himself. Girl or boy, he's often more isolated, smaller and physically weaker.

Harassment is based on the rejection of difference and certain characteristics such as :

- Physical appearance (height, weight, hair color...)
- Sex, gender identity
- Disability

When a student is repeatedly insulted, threatened, beaten, pushed or receives abusive messages, he or she is harassed.

CYBERBULLYING: WHEN BULLYING WEAVES ITS WEB

Cyberbullying occurs when harassment is practiced through new means of communication: mobile phone, social networks, instant messaging, online games and e-mail. However, mobile phones are the preferred means of aggressors.

PRISON SENTENCES AND FINES

School harassment of a pupil by a person studying or working in the same school is punishable by law (Article 22-333-2-2)

- Three years imprisonment and a fine of €45,000 where he caused a total incapacity for work less than or equal to eight days or didn't result in any incapacity for work.
- The penalties are increased to five years imprisonment and a fine of €75,000 where the facts have resulted in a total incapacity for work of more than eight days.
- The penalties are increased to ten years imprisonment and a fine of €150,000 where the victim committed suicide or an attempted suicide.

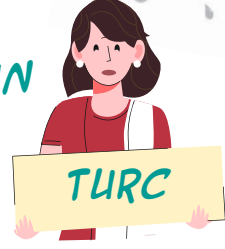
Cyberbullying can take different forms: photos published without permission or modified, dissemination of pornographic images, threats or defamation, spread of rumors.

FREE NUMBERS :

- To listen to you, advise you or more information :
- 3020 "No to harassment"
 - 3018 "Cyberviolence"



OKUL ZORBALIĞINA HAYIR DEYİN



ZORBALIK NEDİR ?

Mağdura karşı tekrarlanan fiziksel, sözlü veya psikolojik şiddettir.

OKUL ZORBALIĞI NEDİR ?

Okulda uygulanandır, bir veya daha fazla öğrenci kendini savunamayan bir kurbanı saldırır. Kız veya erkek genellikle daha küçük ve fiziksel olarak daha zayıf ve hep yalnız olurlar.

Farklılığın ve aşağıdaki gibi belirli özelliklerin reddedilmesine dayanır :

- fiziksel görünüm (boy, kilo, saç rengi ...)
- cinsiyet, cinsiyet kimliği
- engellilik

Bir öğrenci hakarete uğradığında, tehdit edildiğinde, dövüldüğünde veya tekrar tekrar taciz edildiğinde hakaret mesajları alır, tacize uğrar.

SİBER ZORBALIK : ZORBALIK KENDİ AĞINI ÖRDÜŞÜNDE

Taciz yeni iletişim araçlarıyla yapıldığında siber tacizden bahsediyoruz cep telefonu sosyal ağlar anlık mesajlaşma çevrimiçi oyunlar. Ancak cep telefonlarının saldırganlar için tercih edilen araçlar olduğunu görüyoruz.

Siber zorbalık farklı şekillerde olabilir: İzinsiz yayınlanan veya değiştirilen fotoğraf Pornografik görüntülerin yayılması Tehdit veya karalama Söylentilerin yayılması.

HAPIS VE PARA CEZASI

Aynı okulda eğitim gören veya mesleki faaliyette bulunan bir kişi tarafından bir öğrenciye karşı uygulanan okul tacizi kanunen cezalandırılır (Madde 222-32-2-2) :

- üç yıl hapis ve 45.000 € para cezası sekiz gün veya daha az iş göremezlik veya iş göremezlik durumu.
- toplam sekiz günden fazla iş göremezliğe neden olduğunda, cezalar beş yıl hapis ve 75.000 € para cezasına yükseltilir.
- mağduru intihara veya intihara teşebbüs etmeye yönelttiğinde, cezalar 10 yıl hapis cezasına ve 150.000 € para cezasına yükseltilir.

ÜCRETSİZ NUMARALAR

- Sizi dinlemek için sizi bilgilendirmek için size tavsiyede bulunmak için
- 3020 "tacize hayır"
 - 30 18 "siber şiddet"



قل لا للتحرش او التنمر المدرسي

ما هو التحرش؟

هو العنف الجسدي أو اللفظي أو النفسي متكرر ضد الضحية.

التحرش أو التنمر المدرسي:

هو الذي يمارس في المدرسة. تلميذ أو عدة التلاميذ يتنمرون على الضحية التي لا تستطيع أن تدافع عن نفسها، هذه الضحية كانت ولد أو بنتا، هي في معظم الأحيان وحيدة، أصغر وأضعف جسديا.

و يستند التحرش على رفض الاختلاف وخصائص معينه مثل:

*المظهر الجسدي (الطول، الوزن، لون الشعر...).

*الجنس الهوية الجنسية.

*الإعاقة.

عندما يتعرض التلميذ للإهانة، أو الضرب، أو الدفع، أو التهديد بشكل متكرر، يكون ضحية للتنمر.

التنمر الإلكتروني: عندما ينسج التحرش شبكته

نتحدث عن التنمر الإلكتروني عندما يمارس عبر وسائل الإتصال الجديدة: الهاتف المحمول، الشبكات الاجتماعية، التراسل الفوري ألعاب على الانترنت، البريد الإلكتروني، ولذلك نلاحظ أن الهواتف المحمولة هي الوسيلة المفضلة للمعتدي.

يمكن أن يتخذ التنمر الإلكتروني أشكالا عديدة ومختلفة مثل:

*تعديل أو نشر الصور بدون إذن.

*نشر صور ذات طبيعة إباحية.

*التهديد أو القذف.

*نشر الإشاعات.

عقوبة السجن والغرامات

التنمر المدرسي الذي يرتكبه شخص يدرس أو يمارس نشاطا مهنيا في نفس المدرسة ضد تلميذ أو طالب ما يعاقب عليها القانون مادة (2-2-33-222).

السجن لمدته ثلاث سنوات وغرامة مالية قدرها 45,000 يورو إذا تسبب في عجز كلي عن العمل أقل من ثمانية أيام أو ما يعادل أو لم ينتج عنه أي عجز عن العمل.

تتم زيادة عقوبات السجن لمدته خمس سنوات وغرامه قدرها 75,000 يورو عندما تتسبب الوقائع في عجز تام عن العمل لأكثر من ثمانية أيام.

والسجن لمدته عشره سنوات مع غرامه ماليه قدرها 150,000 يورو عندما يؤدي التأثير إلى قيام الضحية بالانتحار أو محاولة الانتحار.

أرقام مفيدة ومجانيه:

-لا للتنمر: 3020

-العنف السبيراني او الالكتروني: 3018



DES MOTS...



A series of horizontal red lines for writing, consisting of 25 lines spaced evenly down the page.

NON

AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

